

Soins médicaux—Loi

au profit des Canadiens. J'espère qu'ils prendront note de cet aspect de ma déclaration de ce soir.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre a indiqué qu'il voulait demander que la motion des voies et moyens soit retirée du *Feuilleton*.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je serais reconnaissant aux députés de consentir à ce que la motion des voies et moyens soit retirée du *Feuilleton*.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le ministre veut-il parler de la motion relative au prélèvement à l'exportation?

M. Macdonald (Rosedale): Oui.

M. l'Orateur: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

(L'ordre n° 14 est annulé et la motion est retirée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LES SOINS MÉDICAUX

MESURE MODIFICATIVE LIMITANT L'ACCROISSEMENT ANNUEL DU COÛT PAR TÊTE DES SERVICES ASSURÉS EN CONFORMITÉ DES RÉGIMES D'ASSURANCE-SOINS MÉDICAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 février, de la motion de M. Lalonde: Que le bill C-68, tendant à modifier la loi sur les soins médicaux, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, et de l'amendement de M. Gilbert (p. 11210).

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, hier soir, mon discours a été interrompu par la personne qui a frappé à la porte, après quoi, monsieur l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Sénat.

Je disais que le gouvernement fédéral avait renié une autre de ses promesses en déposant ce bill sans avertissement. Comme on l'a signalé, à plus d'une reprise, le gouvernement fédéral a promis qu'il ne modifierait en rien les dispositions du partage des frais sans consulter les provinces. Comment se fait-il qu'aucune des provinces n'aient été mises au courant de ces consultations? Voilà encore une preuve que le gouvernement ne respecte ses ententes avec les provinces que lorsque cela est dans son intérêt. Plutôt que de laisser des députés d'un parti à la Chambre utiliser le bill à des fins politiques partisans, nous devrions nous unir et nous opposer à cette mesure; c'est la seule façon dont nous pouvons convaincre le gouvernement que nous sommes résolus à jeter toutes les forces de l'opposition contre ce projet de loi et toute autre mesure du genre.

● (2050)

J'ai voulu obtenir des renseignements à la source dans ma propre circonscription et j'ai communiqué avec deux médecins de ma ville. J'ai demandé à l'un d'eux, le Dr Dempster, ce qu'il en pensait. Il a été catégorique; il m'a dit au téléphone que l'assurance-maladie a pris racine. Les

[M. Macdonald (Rosedale).]

médecins ne peuvent en aucun cas revenir à la pratique de facturer à chacun ses services car personne ne pourrait se le permettre. Il y a trop de médecins maintenant qui sont rémunérés aux termes du régime. Ils iraient en faillite s'il leur fallait revenir à la pratique de facturer leurs services.

Le but de l'assurance-maladie est d'aider les gens qui ne peuvent se permettre de payer des services médicaux. Ce fut la première raison de sa mise en place. Et l'on prétend maintenant que les médecins voient les gens sans nécessité, que les hypocondriaques réclament des soins à tout propos et qu'on devrait les en dissuader en leur imposant des honoraires. En fait, ces affirmations n'ont jamais été prouvées. Les gens en santé qui peuvent payer iront voir le médecin de toute façon, et si l'on obligeait à payer, les pensionnés de la vieillesse et les assistés sociaux et tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont besoin de soins médicaux, s'en priveraient parce qu'ils ne pourraient pas se le permettre.

Le médecin a poursuivi en disant qu'à son avis, on n'a pas encore prouvé que le régime avait entraîné des abus flagrants. «Je pense qu'on pourrait sans doute prouver ou réfuter cette affirmation en établissant le profil des malades à l'aide d'un ordinateur», a-t-il ajouté. Le temps est à la coordination des efforts, a-t-il dit. Il est ridicule que chaque petit patelin ait son projet de recherche qui de toute façon n'aura jamais la moindre importance. Il a ajouté «qu'il était devenu impossible de supprimer l'assurance-maladie. On considère que le gouvernement fédéral a la responsabilité morale de contribuer et s'il accepte cette responsabilité, il doit en faire les frais.»

J'apprécie le point de vue de l'Ontario car en tant que province nantie, elle supporte des frais considérables tout comme la Colombie-Britannique et l'Alberta. Les médecins ont accepté une augmentation de 8.3 p. 100. Ils s'en accommodent et je pense qu'on devrait les en féliciter. La remarque des médecins sur cette question est intéressante: «Mais il le fallait bien, grand Dieu!» me disait un jeune docteur qui avait assisté à la réunion de Toronto. A l'origine, les médecins avaient demandé une augmentation de 35 p. 100 ainsi que d'autres avantages. Au cours de notre entretien, ce médecin se répandait en louanges à l'égard du ministre de la Santé de l'Ontario. Frank Miller, a-t-il dit, doit être exorciste pour avoir réussi à convaincre les médecins de se contenter de cela.

Au cours de notre conversation, il a également déclaré qu'il y avait à présent trop de médecins en Ontario, soit un pour 585 personnes, alors que la moyenne est de un médecin pour 650 personnes. Par contre, il existe encore une pénurie de certains spécialistes, notamment de psychiatres, de spécialistes du cancer et d'anesthésistes. Peut-être certains des jeunes généralistes pourraient-ils s'orienter vers ces spécialités suggérait-il. Cela se pourrait.

Je me rends compte que dans les petites localités du nord de l'Ontario il est difficile d'attirer les médecins même dans le cadre du programme provincial qui pourtant a eu un certain succès depuis son entrée en application. Mais il y a de nombreuses localités isolées où les médecins hésitent à s'établir. Leurs femmes verraient probablement d'un mauvais œil cet isolement dans des régions éloignées, loin de leurs familles et de leurs amis, et les privations que leur causerait l'absence d'agréments auxquels elles sont habituées.